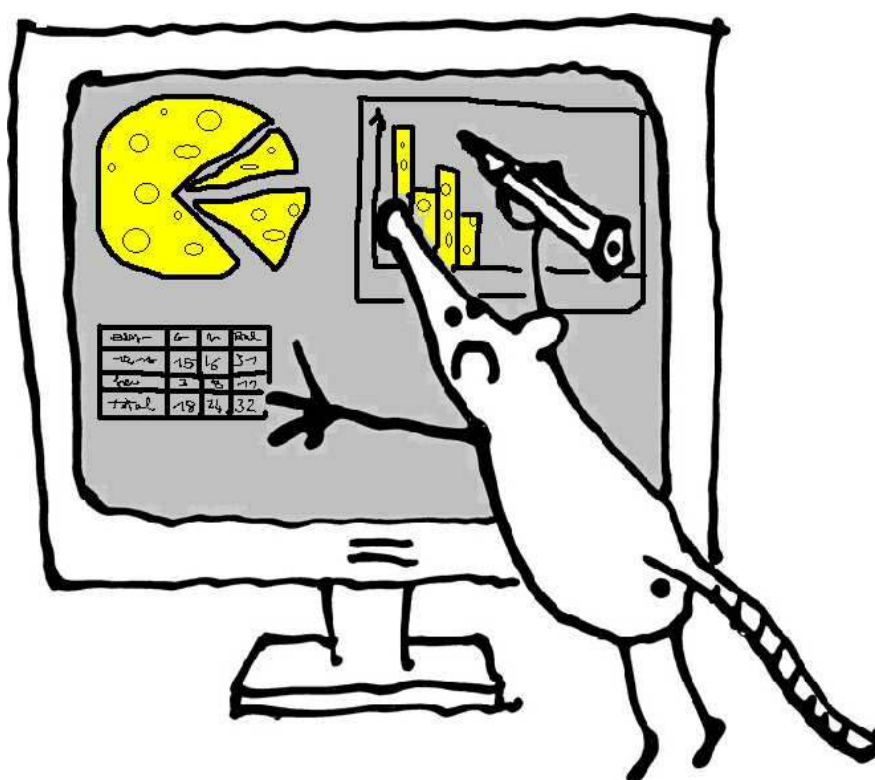


Bibliothèques de Vendée

Etat des lieux

Synthèse des bilans d'activité 2013



INTRODUCTION

Tous les ans, la Direction des Bibliothèques dans le cadre de sa mission d'évaluation et de conseil, demande à l'ensemble des bibliothèques partenaires de renseigner un bilan d'activité. En 2013, 188 bibliothèques l'ont complété.

Ce document présente une synthèse de ces différentes données et permet aux bibliothécaires et aux élus de situer leur bibliothèque dans le paysage départemental.



Les nouvelles médiathèques de La Meilleraie-Tillay, Saint-Hilaire-de-Riez et le Poiré-sur-Vie réalisées avec le soutien technique et financier du Conseil Général.

I- QUATRE CRITERES D'EVALUATION

Afin de pouvoir évaluer et comparer les bibliothèques, la Direction des Bibliothèques utilise une grille définie au niveau national. Elle repose sur 4 critères et définit 3 niveaux de bibliothèques.

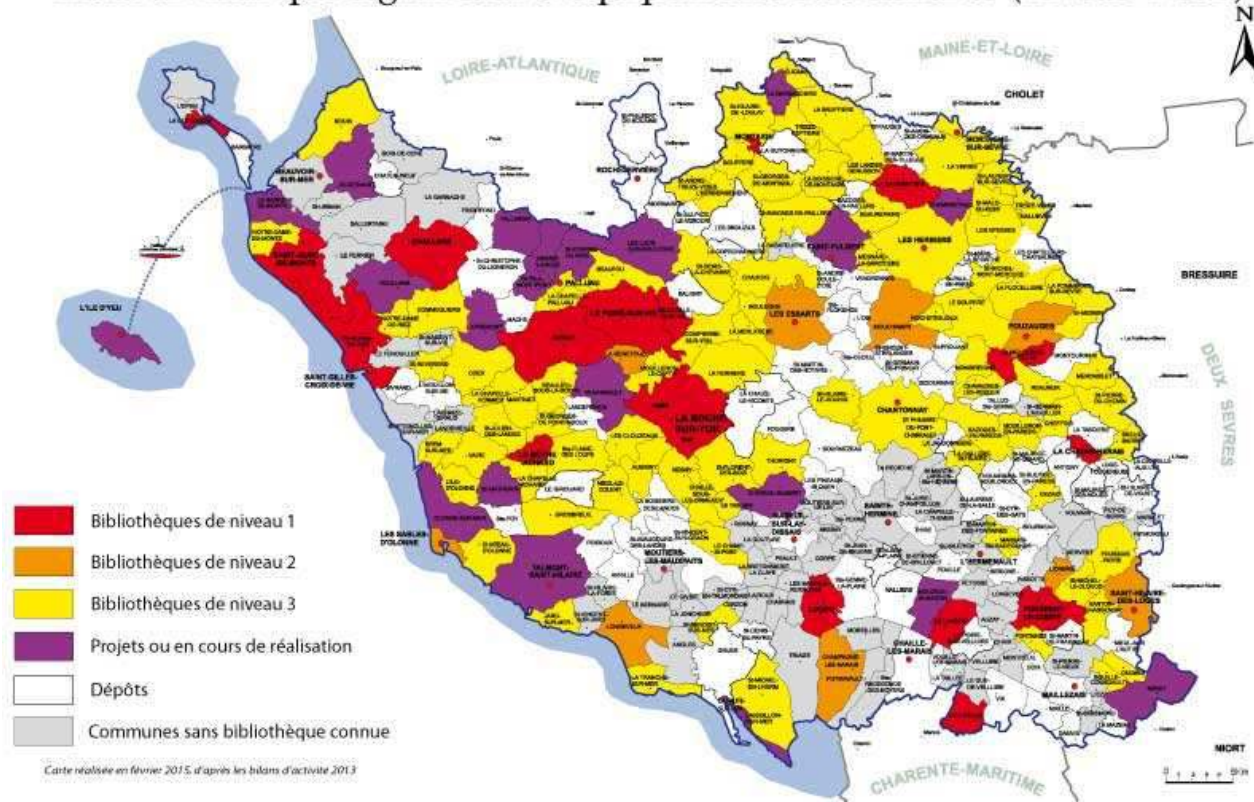
En Vendée, cette typologie a été adaptée à la situation locale :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Surface	Au moins 7 m ² /100 hab avec au moins 100 m ²	Au moins 4 m ² /100 hab avec au moins 50 m ²	Au moins 50 m ²
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 1€/an/hab
Personnel	Au moins un salarié qualifié / 2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)
Horaires d'ouverture	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine

A noter : cette grille est une grille d'évaluation et non de recommandation.

Remarque : lorsqu'un ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « Dépôt ». Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

2013 : 62% des bibliothèques en niveau 3 et supérieur
 mais un manque significatif d'équipements structurants (niveau 1 et 2)



II- EVOLUTION DU PROFIL MOYEN D'UNE BIBLIOTHEQUE EN VENDEE

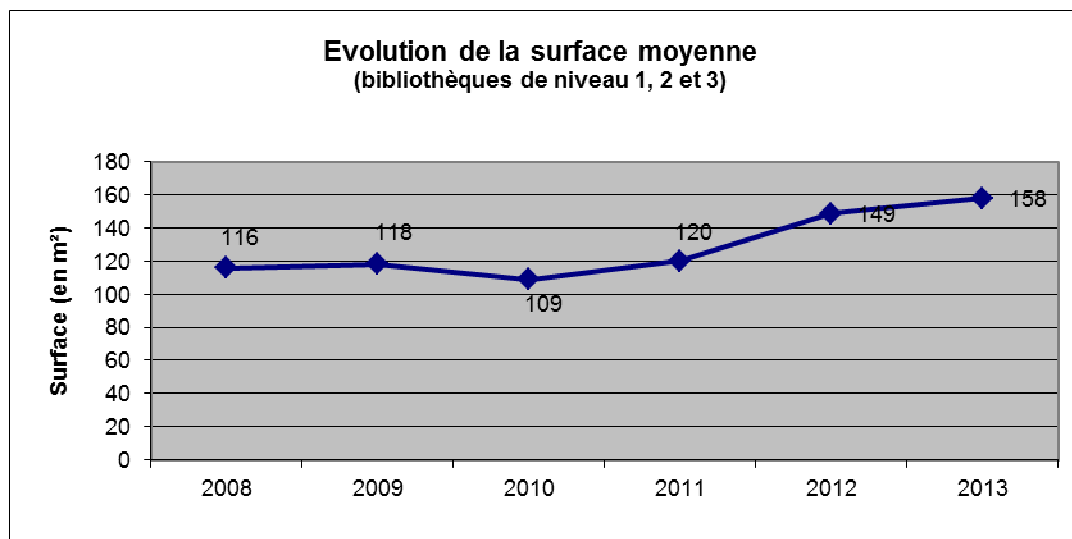
	2008*	2013*
Surface	4,5 m ² / 100 hab 116 m ²	4,7 m ² / 100 hab 158 m ²
Budget d'acquisition	1,36 € / an / hab	1,9 € / an / hab
Personnel	0,28 ETP / 2 000 hab (10h) 11 bénévoles	0,47 ETP / 2 000 hab (16h45) 12 bénévoles
Horaires d'ouverture	6h45 / semaine	8h / semaine
Fréquentation	15,59 %	15,81 %
Prêts	23 prêts / an / inscrit	26 prêts / an / inscrit

* Moyennes sur les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3

1) L'équipement

➤ Le local

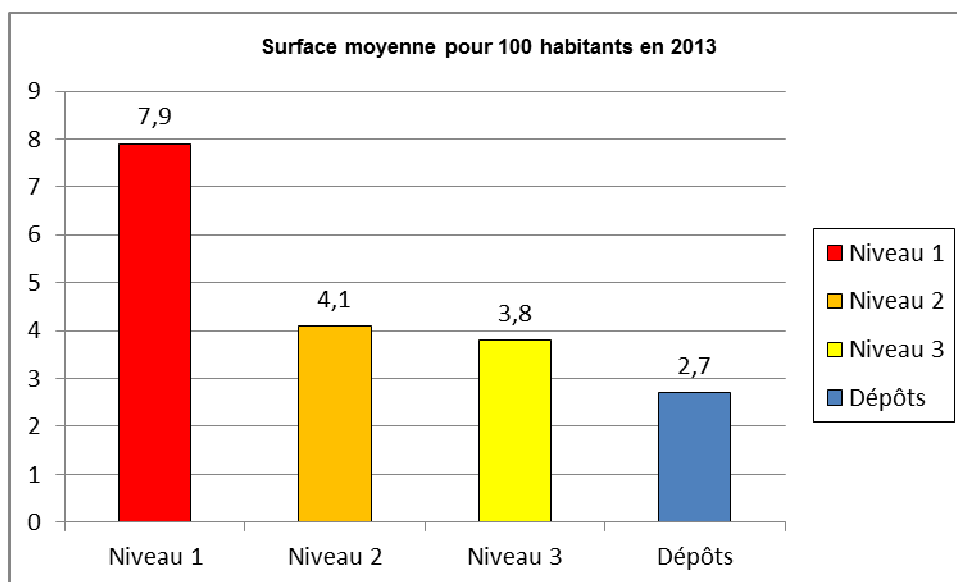
Si la surface moyenne des bibliothèques en Vendée a fortement augmenté ces dernières années, ces efforts sont à poursuivre.



En effet, la bibliothèque conçue comme un simple lieu de stockage et de prêt, où quelques m² suffisaient pour présenter les collections est définitivement terminée. Aujourd'hui place au lecteur !

Pour parvenir à toucher un public large et diversifié, la bibliothèque d'aujourd'hui est conçue comme un lieu carrefour de la vie locale, un espace accueillant d'échanges et de rencontre, de lien (entre générations, entre natifs et nouveaux habitants, entre milieux sociaux...), de libre expression et de découverte, d'intégration dans la vie locale et d'enracinement culturel.

La surface des locaux mais également la qualité de l'aménagement intérieur sont donc déterminants.



A titre de comparaison, la surface moyenne au niveau national est de 6.3 m² / 100 habitants pour 4.7 m² / 100 habitants en Vendée.

➤ Equipement informatique / Internet

En ce qui concerne l'informatisation et l'accès à Internet :

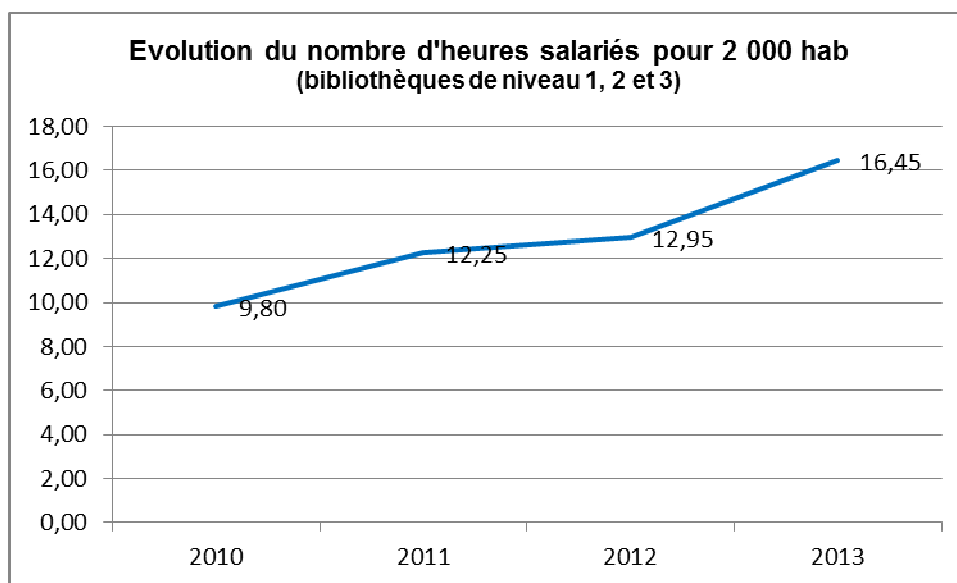
- 75% des bibliothèques sont informatisées
- 75% bénéficient d'un accès Internet pour l'équipe
- Et seulement 27% bénéficient d'un accès public à Internet (moyenne nationale à 55%)

2) Le personnel

➤ Les salariés

Le réseau départemental compte 129 bibliothécaires salariés (dont 12 bibliothécaires intercommunaux) représentant 98 équivalent temps plein (ETP).

Ce nombre est en augmentation depuis quelques années mais reste encore insuffisant.



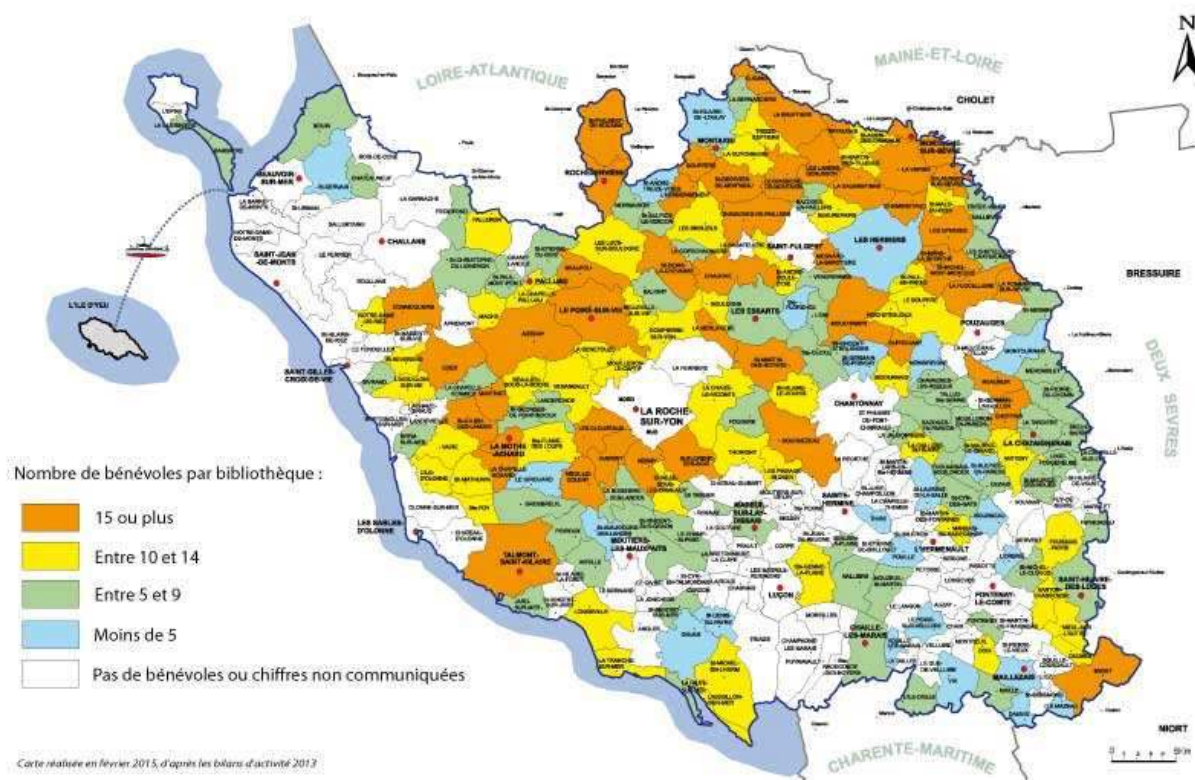
Il existe notamment de fortes disparités entre les villes de moins de 10 000 habitants et celles de plus de 10 000. La moyenne départementale d'1ETP pour 4 000 habitants, tombe ainsi à seulement 1 ETP pour 8 500 habitants dans les villes de moins de 10 000 habitants.

Les recommandations sont de 0.5 à 1 ETP pour 2 000 habitants.

➤ Les bénévoles

Le nombre de bénévoles continue de progresser et vient de passer la barre des 2 000, cette progression est cependant moins forte que les autres années. En moyenne les équipes comptent 12 bénévoles. Il existe cependant de fortes disparités d'une bibliothèque à l'autre. Parmi ces 2 000 bénévoles environ 10% sont formés.

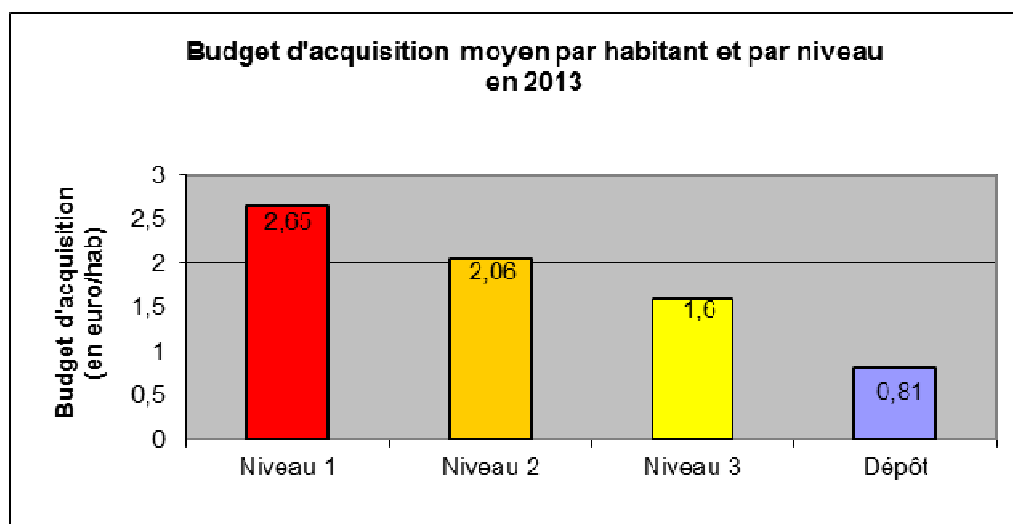
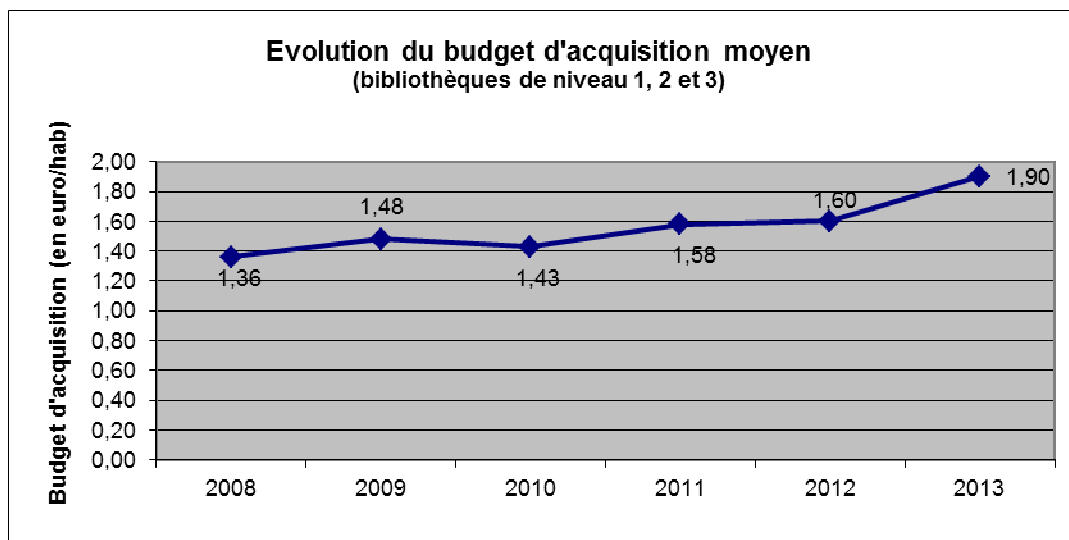
2 018 bibliothécaires volontaires



La professionnalisation du réseau, à la fois par le recrutement de personnel salarié qualifié mais également par la formation des bénévoles, est un des défis majeurs des prochaines années pour le réseau de lecture publique en Vendée.

3) Le budget d'acquisition

Le budget d'acquisition moyen est de 1.9€/an/habitant (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3).



Les budgets d'acquisition des communes ont eux aussi connu une forte progression passant de 1.36€/habitant en 2008 à 1.9€/habitant en 2013.

Cette augmentation doit se poursuivre pour permettre le développement de fonds image et musique, actuellement 95% de l'offre des bibliothèques est constituée d'imprimés.

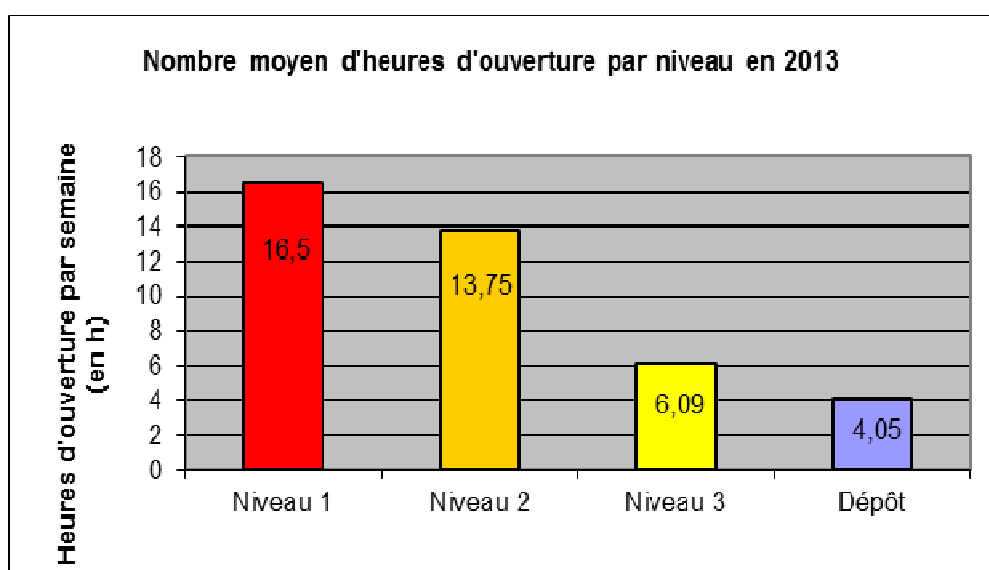
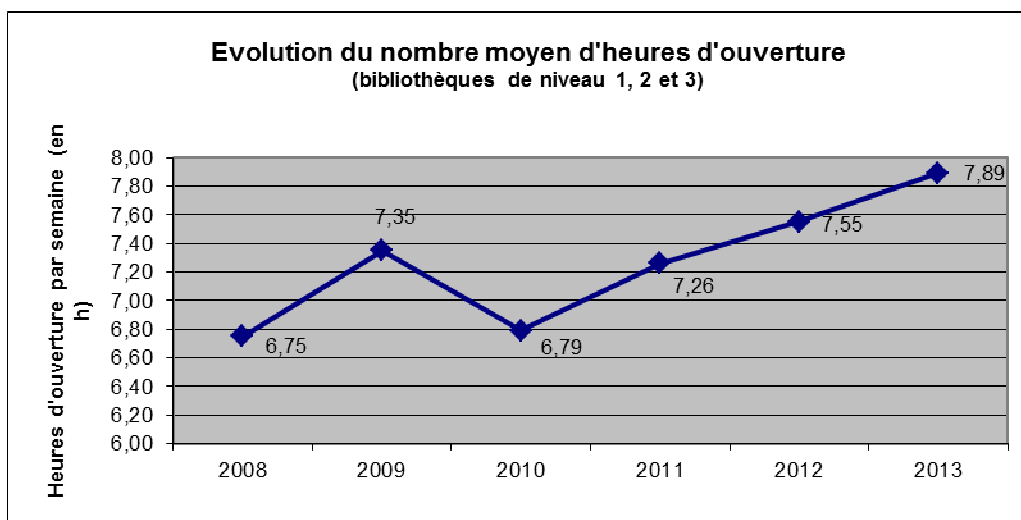
La mise en place de fonds musique et/ou cinéma contribuent en effet à la modernisation de l'image de la bibliothèque et à attirer de nouveaux publics (public masculin, adolescents). Les CD et DVD peuvent ainsi représenter 1/3 des prêts d'une bibliothèque

Le budget moyen d'acquisition au niveau national est de 2.8€/habitant.

4) Les horaires d'ouverture

Les bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3 sont ouvertes en moyenne 7.89 heures par semaine. En 5 ans, cette durée n'a augmenté que d'1h.

Les horaires d'ouverture représentent pourtant un véritable enjeu, ils sont avec la durée de prêt, un des principaux freins à la fréquentation des bibliothèques.

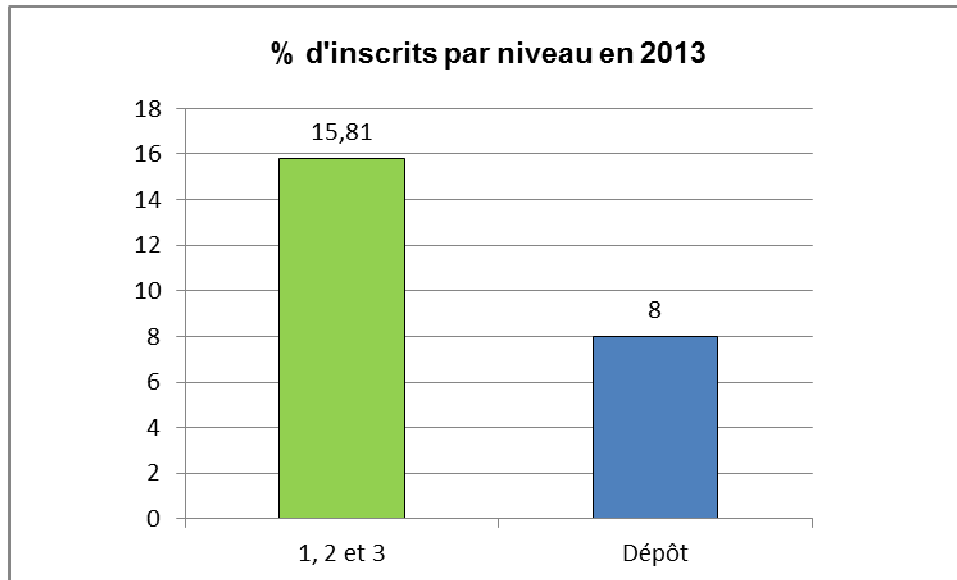


En moyenne les bibliothèques avec du personnel salarié sont ouvertes 3 fois plus que celles sans salarié.

III- LES RESULTATS

1) La fréquentation

En 2013, le taux d'inscription en bibliothèques est de 15,81% (niveau 1, 2 ou 3). Les bibliothèques adaptées (niveau 1, 2 ou 3) comptent en moyenne 2 fois plus d'inscrits que les bibliothèques de niveau 4 ou 5.



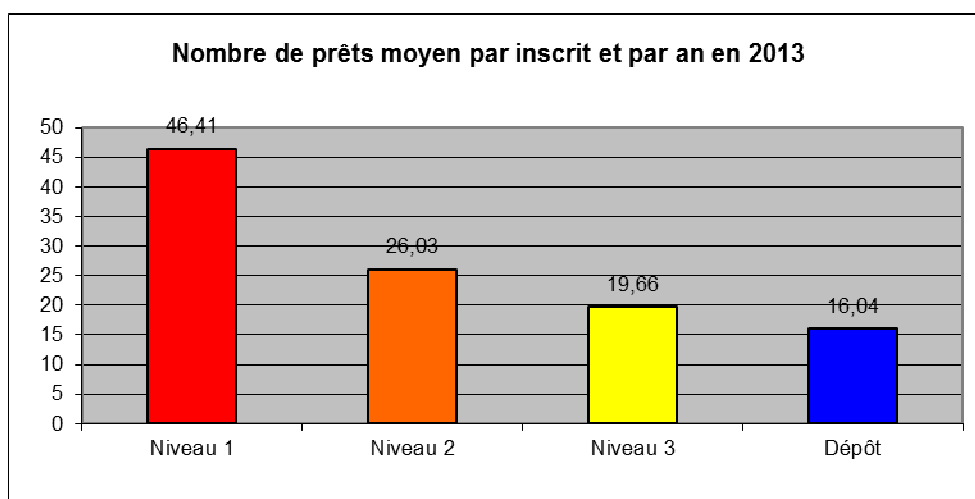
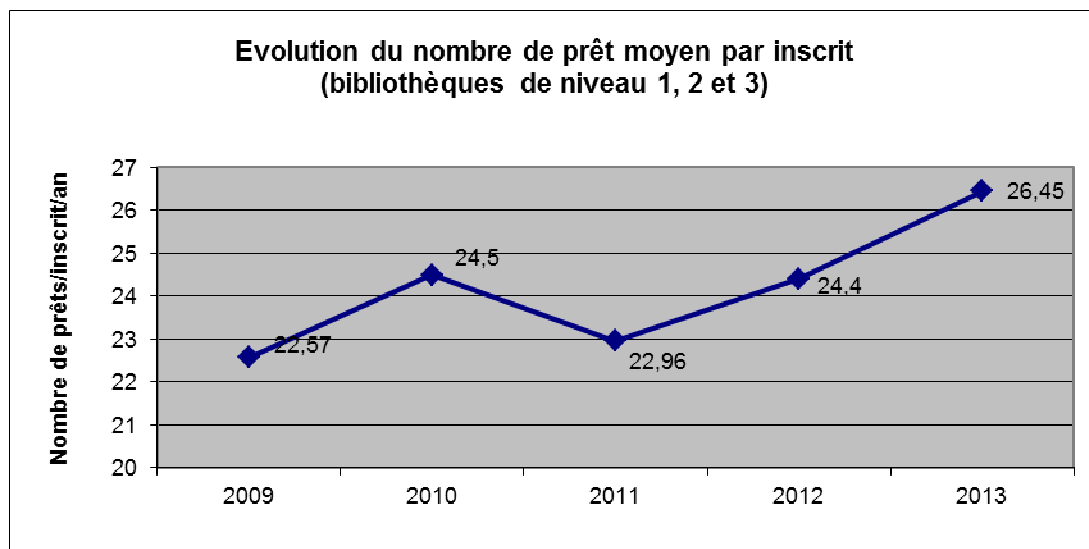
La capacité à capter le public dépend de plusieurs facteurs :

- Taille de la commune : la capacité à attirer évolue inversement à la taille de la commune. Le taux d'inscrit le plus important est dans la strate des communes de moins de 5 000 hab : 20% (pour 14% dans les villes de 100 000 hab et plus)
- La typologie : plus le niveau est élevé et donc meilleure est l'offre, plus la part de population inscrite est importante
- D'autres facteurs sans doute multiples : qualité et largeur de l'offre, localisation, coûts d'inscription, effort de communication, amplitude des horaires d'ouverture, etc

Contrairement à une idée reçue, les taux de fréquentation les plus importants sont donc dans les communes de moins de 5 000 habitants équipées de bibliothèque de niveau 1.

2) Les prêts

Le nombre de prêts moyen par inscrit est de presque 27 documents par an, cela représente 1 400 000 prêts sur l'ensemble des bibliothèques du réseau départemental.



Les taux d'emprunts sont plus conséquents dans les bibliothèques de niveau 1 que de niveau 3, l'impact des prêts cd et/ou dvd notamment explique cette tendance.

Il convient de souligner que l'on n'observe pas de lien entre le taux d'offre (nombre de documents disponibles) et le taux d'emprunt (nombre de documents empruntés).